

Lausanne, le 30 mai 2018

EXONÉRATION POUR BUTS D'UTILITÉ PUBLIQUE ATTESTATION

délivrée à l'association **Stay Clean**, avec siège à Lausanne, dont les buts sont les suivants :

« L'Association a pour but de :

- Favoriser et de développer l'accès à l'assainissement durable par la construction de blocs sanitaires respectueux de l'environnement à Kinshasa/RDC.
- Emanciper la femme, épanouir l'enfant et promouvoir la famille, notamment par l'organisation des séances de sensibilisation aux questions liées à l'hygiène, l'apprentissage des métiers et la création des coopératives de développement.
- Améliorer l'échange de savoir-faire et de compétences entre les membres, de faire connaître l'assainissement durable afin de préserver la santé des populations et de l'environnement.
- L'augmentation des ressources économiques et la création d'emplois des populations en Afrique.
- La diminution des violences et viols faites aux femmes qui utilisent les toilettes insalubres pendant la nuit.
- La valorisation des déchets en engrais organique (compost) et la création d'énergie renouvelable Bio gaz.
- Collecter et fournir les fonds nécessaires à la réalisation et au fonctionnement du projet Stay Clean.
- Assurer le contrôle et rendre compte de l'utilisation de ces fonds utilisés par Stay Clean.

Pour accomplir sa mission, l'Association peut notamment organiser des petites ventes de pâtisseries, des repas de soutien, présenter des films, des conférences, des exposés, à la condition que les produits de ces activités soient affectés durablement à l'accomplissement du but de l'Association.

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000. **Cette attestation est valable jusqu'au 31 décembre 2020.**

Administration cantonale des impôts
Division de la taxation

Centre de compétences personnes physiques


Patrick Grandjean
Juriste-Fiscaliste


Cynda Schutz
Juriste-Fiscaliste